



## **QUAND LE TURPE 7 SE FAIT ATTENDRE...**

Dans notre dernière communication, nous vous informions du retard pris par la Commission de Régulation de l'Énergie, concernant ses délibérations sur la 7ème période des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, pour RTE et ENEDIS.

Ces délibérations sont importantes car elles vont « guider », voire imposer les choix de gestion des Directoires de 2 gestionnaires de réseaux, avec un impact sur leurs missions et activités de Service Public, à minima pour les 4 ans à venir.

Or, pour ce changement de tarifs (du TURPE 6 vers le TURPE 7), la CRE prend son temps et a déjà un mois de retard, par rapport au calendrier habituel.

Pour mémoire, le TURPE 7 doit s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> août 2025, pour une période de 4 ans. Le TURPE 7 est un tarif qui rime avec changement d'échelle en termes de projet industriel, d'augmentation des investissements, de besoins budgétaires, le tout en lien avec les futurs énergétiques nationaux et les besoins de transitions.

Dans ce contexte, côté RTE, les politiques de maintenance, les budgets OPEX, la capacité à bien accompagner la croissance des investissements, l'augmentation nécessaire de la masse salariale, les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés de RTE et de nos prestataires, la charge de travail **vont dépendre de ce TURPE 7, donc de la délibération tarifaire, à minima sur le "niveau" du tarif!** Pour l'instant, il n'y a rien d'explicite dans les écrits de la CRE. Nous attendons des engagements sociétaux forts au sein de RTE. Il y a le besoin d'un accord ambitieux en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour corriger les écarts qui persistent. De même, suite à l'échec de la négociation de l'accord « handicap », en 2024, en lien avec la faiblesse des propositions patronales et des restrictions budgétaires, il est nécessaire que la direction ouvre une nouvelle négociation, avec un budget "augmenté"!

RTE a besoin de se projeter dans ces futurs énergétiques, en anticipant!

RTE doit répondre à ses missions et activités sur le court terme, "à chaque seconde", tout en travaillant le temps long et en préparant l'avenir.

En ce sens, les délibérations prises par la CRE, le 15 janvier 2025, validant une augmentation <u>exceptionnelle</u> des TURPE 6 HTB (pour RTE) et HTA-BT (pour ENEDIS) au 1<sup>er</sup> février 2025, permettent l'apurement du **C**ompte de **R**égulation des **C**harges et des **P**roduits et de se projeter... Mais uniquement sur le court terme!

Ces délibérations ont été soumises le 14 janvier 2025 pour avis au <u>Conseil Supérieur de l'Énergie</u> (instance consultative, sous couvert du Ministère et de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat, dans laquelle nous siégeons pour la FNME-CGT).

Nous avons contribué à l'avis remis par le Conseil Supérieur de l'Énergie sur ces délibérations et nous avons voté pour, même si à notre sens l'avis aurait pu aller plus loin en termes de propositions et de "regrets". Mais il était important que les 2 opérateurs, RTE et ENEDIS, puissent être "remboursés" de la créance créée par la "mécanique" des tarifs.

Maintenant, il est important que les délibérations TURPE 7 sortent des murs de la CRE pour examen et approbation.

Comme nous l'avons exprimé lors du Conseil Supérieur de l'Énergie, nous espérons que ce temps supplémentaire de réflexions est mis à profit par la CRE, **pour donner aux gestionnaires de réseaux l'exhaustivité des moyens et des budgets qu'ils ont réclamés,** en lien avec les objectifs politiques en matière de transitions et que la CRE évite de tomber dans la facilité, en rabotant sans raison les différentes





lignes budgétaires des tarifs. Ces augmentations nécessaires doivent être éclairées par une vision sociétale, économique et financière de long terme, en matière de gestion de la dette par exemple, mais aussi et surtout en matière de politique de dividendes, en lien avec le récent rapport de la Cour des Comptes sur les tarifs des réseaux électriques.

NOUS PROFITONS DE CETTE COMMUNICATION "RTE", POUR METTRE EN LUMIÈRE UNE DES NOMBREUSES CONTRIBUTIONS CGT AU DÉBAT ÉNERGÉTIQUE, AVEC COMME EXEMPLE RÉCENT NOTRE CONTRIBUTION SYNDICALE SUR LA PPE N°3 (PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE) ET SUR LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS PROPRES (SDMP).

## AVIS DE LA FNME-CGT SOUMIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE (19/12/2024) SUR LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE) ET LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS PROPRES (SDMP)

De façon liminaire, Il n'existe plus de doute sur le changement climatique, sur le fait que nos modes de vie et de consommation « abiment » notre planète et détruisent des écosystèmes. Face aux dérèglements climatiques, la mondialisation néolibérale et sa concurrence décomplexée constituent un modèle économique destructeur qui sacrifie l'environnement, les droits sociaux et l'équité au profit d'une croissance sans fin et prédatrice.

- La transition énergétique qui s'engage au travers de la PPE et de la SDMP ne se fera pas sans transition économique, sans transition et accompagnement social, sans un changement complet de notre modèle de société et de consommation et avec une exigence de souveraineté forte en matière de composants.
- La dé-fossilisation est une nécessitée qui ne peut se faire sans planification, ceci induisant de fait que **la puissance publique reprenne toute sa place au sein des secteurs concernés** (industrie électrique et gazière, transports, bâtiments), y compris en matière de tarifs.
- La transition ne peut se faire sans les financements et subventions adéquats et suffisants pour l'ensemble des politiques en lien avec les objectifs recherchés, en lien avec les enjeux de R&D, d'industrialisation, d'emplois durables et surtout les besoins sociaux. Les investissements (CAPEX) et les budgets OPEX doivent permettre de réduire la fracture sociale et énergétique en réduisant la facture pour les citoyens, les usagers... Pour être acceptée, la transition doit être acceptable, équilibré, donc socialisée.
- 4 La transition doit être clairement présentée, expliquée, chiffrée... Avec l'exhaustivité des entrants, des préalables, des impacts, des risques, des sous-politiques. L'intérêt général doit primer. Il faut revenir à la notion des communs et au sens du collectif. En ce sens, la transition doit être démocratique, les citoyens, les salariés, les élus doivent avoir un droit d'expression, ceci militant in-fine pour qu'un corpus législatif accompagne la transition dans toutes ses dimensions.
- La transition énergétique sera une réussite si on n'oppose pas les énergies sur des bases idéologiques, si le mix énergétique répond aux enjeux et aux besoins, notamment en matière de pilotables dé-fossilisés (nucléaire). Le gaz demeure une énergie de transition indispensable, voire d'avenir. Les principes physiques, électro-techniques, les besoins en matière d'équilibres électriques (tenue de la fréquence via l'équilibre production / consommation, compensation de l'intermittence de l'éolien et du photovoltaïque, écrêtement des productions fatales, si possible au travers de solutions de stockages durables) doivent prévaloir sur l'idéologie, les espérances, les croyances et les solutions « marchés ». Les gaz 100% renouvelable et bas carbone, sans omettre l'hydrogène et le CCUS, peuvent ainsi répondre à ces attentes, aux besoins de productions pilotables, sans oublier les centrales thermiques à base de biomasse.





En compléments de ces 5 points principaux, nous identifions les préconisations suivantes :

- **a-** Seule **la nationalisation** de l'ensemble du secteur de l'énergie, y compris **le service public de l'efficacité et de la performance énergétique** permettra de revenir à la notion des communs, à une efficience collective, à une gestion « économique, financière et opérationnelle » partagée et commune. Il faut revenir à une chaine de valeur commune, multi-énergie (interdépendances entre gaz et électricité), verticalement intégré car le système énergétique est un tout de la production (ou stockage-approvisionnements) à la consommation en passant par les réseaux.
- **b-** Réaffirme que l'énergie, et donc l'électricité et le gaz, sont **des biens de première nécessité** et qu'il faut sortir l'énergie des marchés et de la concurrence dont on a pu constater les effets délétères et les dérives. Le retour et la sanctuarisation des **T**arifs **R**égulés de **V**ente électricité et gaz est un impératif social et économique, qui protègera tous les consommateurs, sur le long terme.
- c- Envisage le système énergétique français du futur, comme un système intégré et optimisé de tous les moyens et infrastructures des filières électriques et gazières. L'ambition doit être 100% gaz renouvelable et bas-carbone à 2050 et non la fin du gaz, par le soutien à la conversion du système gazier tant sur la production que sur les usages.
- **d-** Rappelle qu'une Transition Juste pour le citoyen doit se faire également avec des garanties sociales fortes pour l'ensemble des travailleurs avec comme optique le Nouveau Statut du Travailleur Salarié que porte la CGT
- **e-** La **péréquation** est un impératif, avec un souci constant de solidarité et d'équité territoriale, d'aménagements équilibrés des territoires, le dialogue démocratique et social devant à ce titre se mener à la maille nationale pour garantir une cohérence et au niveau des territoires.
- **f-** Insiste sur la nécessité d'analyser **l'empreinte carbone** non seulement sous un angle environnemental, mais aussi social, en évaluant son impact sur les communautés les plus exposées et en prenant en compte l'ensemble des émissions et impacts environnementaux, y compris les émissions exogènes, pour éviter que l'empreinte environnementale de la France ne soit pas artificiellement réduite en externalisant nos consommations, en désindustrialisant, en sous-traitant les activités polluantes hors de nos frontières. Le devoir de vigilance est une exigence à mettre en œuvre sans ambiguïté.
- **g-** Souhaite de **la cohérence** entre les différentes stratégies nationales en intégrant une dimension sociale forte, où **la préservation de l'environnement** va de pair avec **le bien-être** des populations et le développement des territoires ruraux.
- h- Exprime ses préoccupations quant à la cohérence entre les objectifs ambitieux de la PPE3 (et de la SDMP3) et les moyens financiers alloués dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique, notamment en ce qui concerne la loi de finances 2025. Souligne, face aux défis de transformation des modes de vie et de restructuration profonde de nos systèmes, la nécessité d'accroître significativement les investissements dans les domaines de la production d'énergie, des infrastructures, des services de transport, de l'emploi, de la formation et de la recherche. Insiste par ailleurs sur l'importance de mettre en place une fiscalité à la fois incitative pour les comportements vertueux et redistributive afin d'assurer une transition juste et équitable; Enfin rappelle que toute aide consentie au secteur privé de façon directe ou indirecte doit faire l'objet de contrôle et de contrepartie.
- **i-** Appelle, face aux transformations profondes induites par la PPE et la SDMP, à une anticipation rigoureuse des évolutions de **l'emploi.** Il est urgent de mettre en place des dispositifs de diagnostic précis afin d'identifier les compétences nécessaires pour les emplois de demain et d'adapter les parcours de formation en conséquence. Nous demandons un investissement massif dans la formation

## AVIS DE LA FNME-CGT SOUMIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE (19/12/2024)



- initiale et continue, ainsi que dans l'accompagnement des salariés vers de nouveaux métiers, notamment dans les éventuelles filières en décroissance.
- j- Souligne l'ambition sur la filière méthanisation, mais déplore le manque de vision sur les nouvelles filières de production de gaz renouvelables et bas-carbones, tant sur la production (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power-to-gas) que sur les usages (mobilité lourde bioGNV, chaudière PAC hybride, décarbonation des procédés industriels non électrifiables...) qui permettraient une bascule des activités liées au gaz « fossile » vers les gaz « verts » (transport, stockage, distribution...). Il faut verdir les usages plutôt qu'interdire.
- **k-** Estime que la suppression programmée de 350 000 chaudières annuelles constitue une mesure brutale et précipitée, sans **étude d'impact** sérieuse sur le système énergétique. Cette approche dogmatique ignore les réalités économiques des consommateurs et méconnaît le potentiel de décarbonation du réseau gazier existant.
- **l-** Salue l'objectif de réduction des consommations énergétiques, mais en veillant à ce que la démarche de sobriété ne pénalise pas les populations les plus fragiles. **La sobriété** doit être socialisée et synonyme de sortie de **la précarisation.** Elle doit être un choix collectif, socialement atteignable, et inclure des mesures de mobilité alternatives et inclusives.
- m- Souhaite rappeler que les énergies ne s'opposent pas, mais se complètent, et que l'offre doit être pensée sur des critères technico-économiques fiables, sans préjugés technologiques, en raisonnant en coût complet du système énergétique. En particulier l'intégration des systèmes électriques et gaziers est un facteur de résilience du système énergétique qu'il convient de maintenir et de renforcer.
- **n-** S'inquiète des prévisions économiques non pas seulement d'un point de vue macro-économique, mais en évaluant précisément l'impact sur **le pouvoir d'achat des ménages.** L'analyse des coûts de production doit intégrer une dimension redistributive, en s'assurant que la transition énergétique ne creuse pas les inégalités. Rappelle également que le seul coût d'une énergie ne reflète pas sa contribution à **la balance commerciale**, et qu'une énergie chère mais locale peut être compensée par un système fiscal redistributif, qu'une énergie importée ne permet pas du fait de la fuite des capitaux associés à son prix.
- o- Réaffirme que le développement massif de transports en commun public dé-fossilisé, selon un maillage étendu, dans tous les territoires, en lien avec les besoins des usagers, avec des cadences suffisantes est un nécessité. Le développement du ferroviaire, pour les voyageurs et surtout pour le fret est un véritable enjeu, sans oublier le transport fluvial. L'intermodalité des moyens de transport dé-fossilisés doit devenir une évidence. La limitation du trafic mondial des marchandises et la régulation du trafic aérien doit être en cohérence avec les objectifs recherchés de la SDMP.

VOS ADMINISTRATEURS SALARIÉS CGT

Christophe AIME
Laurence HOLDERLE



